
Arrêtés ministériels

A.M., 2011

**Arrêté du premier ministre en date
du 14 septembre 2011**

CONCERNANT la désignation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune chargé de l'application de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James

VU l'article 44 de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8.2) qui prévoit que le premier ministre désigne le ministre chargé de l'application de cette loi;

LE PREMIER MINISTRE ARRÊTE CE QUI SUIT :

QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit désigné pour agir à titre de ministre chargé de l'application de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., c. D-8.2), à l'exception des articles 34 à 40.2 concernant la Municipalité de la Baie-James, dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le 14 septembre 2011

Le premier ministre,
JEAN CHAREST

56300